



# **Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs**

**concernant l'accident**

de l'avion Piper Cherokee 140 HB-OYH

survenu le 7 avril 1973

à l'aéroport de Sion

L'enquête préalable a été close le 31 juillet 1973 par la remise du rapport du 12 juin 1973 au président de la commission.

#### DEROULEMENT DU VOL

Après 5 mois d'interruption de son activité aéronautique, le pilote se présente le samedi 7 avril 1973 à l'aérodrome de Gruyères pour reprendre l'entraînement. Accompagné par un instructeur, il effectue deux tours de piste et un vol de reconnaissance météorologique jusqu'à Vevey a bord du Piper Cherokee 140 HB-OYH.

Le pilote décolle à 14.37 h HEC en compagnie de deux passagers à bord du même avion à destination de Sion. Au cours de la communication radio avec cet aéroport, établie dès Saint-Maurice, la tour de contrôle signale au pilote en vent arrière et en finale un vent de 240° à 22 kt. L'approche finale vers la piste en dur 26 est effectuée volets d'atterrissage entièrement sortis, à une vitesse estimée par le pilote à 85-90 mph. Dès 1000 m avant le seuil de piste, plusieurs témoins remarquent la vitesse d'approche apparemment très faible du Cherokee.

Après que le pilote eut amorcé l'arrondi, l'avion décroche sur l'aile droite, échappe au contrôle du pilote et atterrit brutalement sur le train avant, qui s'affaisse sous l'effet de contraintes excessives. Après quelques mètres, l'avion s'immobilise en bordure de piste à 15.15 h.

#### DOMMAGES

Les occupants sont indemnes, l'avion légèrement endommagé. Pas de dégâts au sol.

#### FAITS ETABLIS

Le pilote, né en 1924, détenait une licence valable de pilote privé, avec extension pour radiotéléphonie restreinte. Son expérience de vol totale était de 104 heures, dont 27 sur le type en cause. Son activité aéronautique au cours des trois derniers mois se limitait aux vols effectués le jour même sur

l'avion accidenté. La reprise en main et les trois atterrissages effectués en double commande autorisaient le pilote à emmener des passagers lors du vol à destination de Sion.

L'avion HB-OYH était accompagné d'un certificat valable d'admission à la circulation et se trouvait en état de vol. Le poids et le centre de gravité étaient dans les limites admissibles. Rien ne permet de retenir une défectuosité technique comme cause de l'accident.

Au moment de l'accident, la visibilité était de 18 km et le vent soufflait de 240° à 22 nœuds.

Le manuel de vol de l'avion indique : "In high wind conditions, particularly in strong crosswinds, it may be desirable to approach the ground at higher than normal speeds with partial or no flaps."

Le pilote déclare ne pas avoir été instruit d'effectuer une approche avec volets partiellement abaissés par fort vent.

#### ANALYSE

L'approche a été faite à une vitesse insuffisante, eu égard aux conditions de vent existantes, qui impliquaient la possibilité de rafales. Il n'a pas été possible d'établir si le décrochage a été la conséquence d'une vitesse tombée au-dessous de la valeur minimale ou d'une rafale.

#### CAUSE

L'accident est dû à une perte de contrôle dans la phase finale de l'approche, effectuée à vitesse trop faible.

Berne, le 22 septembre 1973